



INAMI

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

SERVICE D'EVALUATION ET DE CONTROLE MEDICAUX

Correspondant :

Tel. 02/739.75.50

Email : indic.dgec.secm@riziv-inami.fgov.be

Bruxelles, 13 octobre 2023

Concerne : feedback individuel concernant l'indicateur pour la méniscectomie arthroscopique chez les patients âgés de plus de 50 ans

Cher confrère, chère consœur,

Fin avril 2023, nous avons informé tous les chirurgiens orthopédistes et tous les médecins généralistes de l'indicateur de déviation manifeste des bonnes pratiques médicales pour la méniscectomie arthroscopique en cas de lésions dégénératives du genou, approuvé par le CNPQ¹.

Nous vous envoyons à présent un feedback individuel concernant votre comportement d'attestation du code 276636-276640 au cours des 5 années précédant la publication de l'indicateur. De cette manière, vous pouvez vous situer par rapport à cet indicateur et, le cas échéant, modifier votre indication pour cette intervention. Nous envoyons un feedback individuel à tous les chirurgiens orthopédistes ayant attesté cette prestation au moins une fois au cours des 5 dernières années.

Le tableau ci-dessous reprend vos attestations pour cette prestation chez tous vos patients (quel que soit leur âge) et le pourcentage chez vos patients âgés de plus de 50 ans. D'après le nouvel indicateur, ce pourcentage devrait être inférieur à 45 %.

Année de prestation:	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de prestations 276636-276640	**	**	**	**	**
% chez les patients âgés de plus de 50 ans	**	**	**	**	**

¹ Voir l'annexe 2 : notre lettre du 26 avril 2023.

Sur le graphique de l'annexe 1, vous pouvez situer votre pourcentage par année par rapport à celui de vos collègues et à l'indicateur. Si, au cours d'une année donnée, vous avez facturé la prestation moins de 10 fois, nous n'indiquons pas votre pourcentage dans le graphique, car son interprétation est moins pertinente. Dans le tableau, ces pourcentages, bien que moins pertinents, sont indiqués en gris.

Vous trouverez plus d'informations sur l'indicateur sur le site web de l'INAMI :

<https://www.inami.fgov.be/fr/themes/qualite-des-soins/indicateurs/indicateur-pour-la-meniscectomie-arthroscopique-chez-les-patients-de-plus-de-50-ans>

Nous évaluerons après une année dans quelle mesure tous les chirurgiens orthopédistes ont respecté cet indicateur. En cas de dépassement, une justification pourra être demandée aux chirurgiens orthopédistes concernés. Il n'est donc pas nécessaire de nous contacter pour le moment afin de justifier votre comportement de facturation.

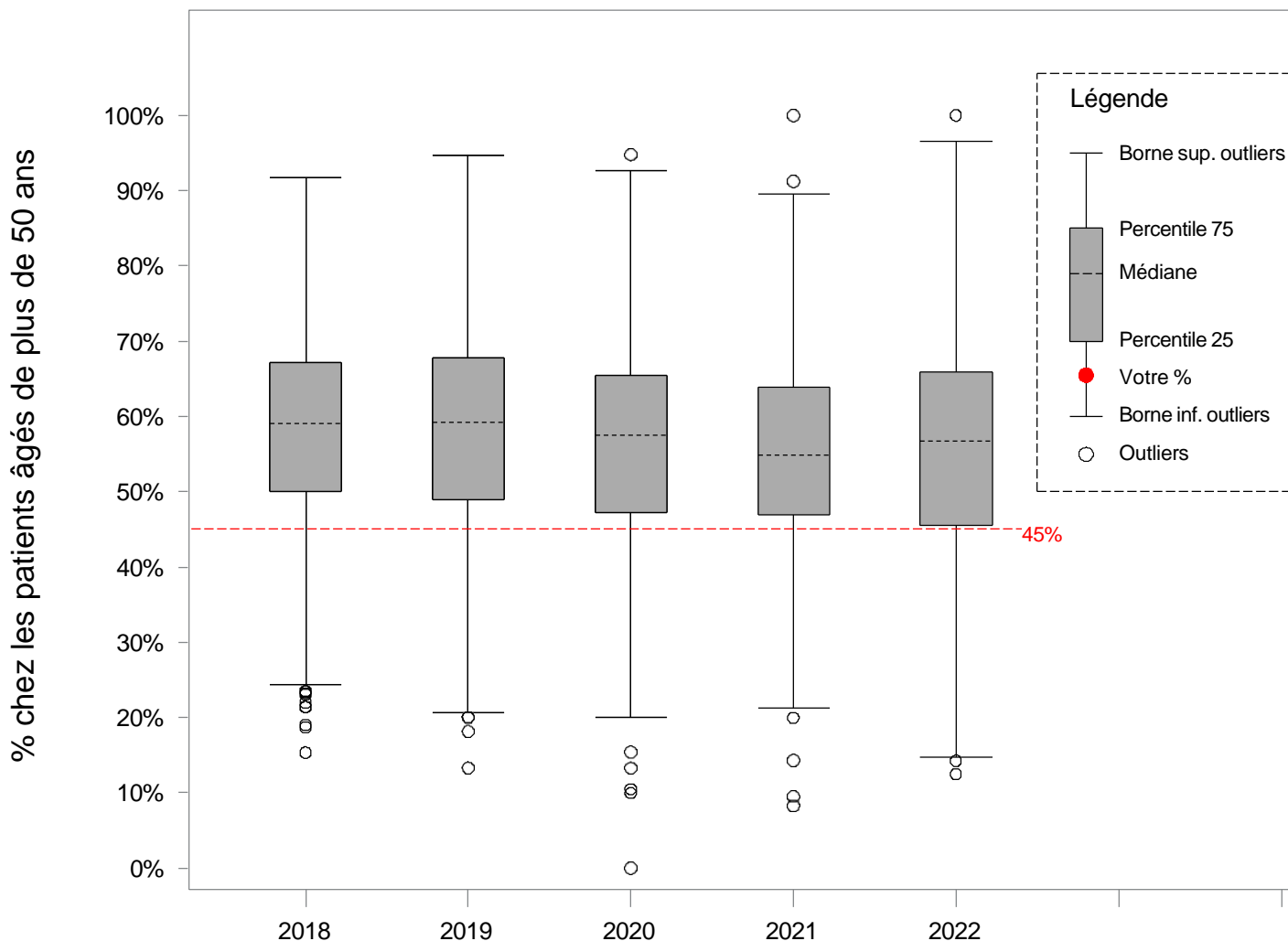
Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration. Ensemble, nous pouvons œuvrer pour plus d'appropriate care (soins appropriés) : les bons soins au bon endroit et à un prix correct.

Veillez agréer, cher confrère, chère consœur, l'expression de nos salutations confraternelles,

Annexe 1

Graphique et explications concernant le comportement de facturation de la méniscectomie arthroscopique chez les patients âgés de plus de 50 ans

Code de nomenclature 276636-276640 – dispensateur de soins avec n° INAMI *****



- Le graphique ci-dessus montre la répartition du pourcentage de facturation chez les patients de plus de 50 ans par tous les chirurgiens orthopédistes, par année de prestation. Les dispensateurs de soins ayant attesté moins de 10 méniscectomies lors d'une année ne sont pas repris. Vous pouvez ainsi voir la tendance annuelle globale des 5 dernières années et comparer votre résultat avec celui de vos collègues, ainsi que suivre l'évolution de votre propre pratique.
- La ligne rouge représente le seuil de responsabilité approuvé par le CNPQ. Les dispensateurs de soins avec un résultat supérieur à cette ligne dépassent donc l'indicateur.
- Le graphique montre également les seuils outliers. Les seuils outliers ne fournissent aucune information sur votre position par rapport au seuil de responsabilité et/ou sur la qualité de vos soins. Elles indiquent si votre comportement d'attestation diffère de manière significative de celui d'autres dispensateurs de soins. La formule pour la « borne supérieure outliers » est $P75 + 1,5 \times (P75 - P25)$. Celle pour la « borne inférieure outliers » est $P25 - 1,5 \times (P75 - P25)$.

Annexe 2



INAMI

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

SERVICE D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE MÉDICAUX

Contact :

Tel. 02/739.75.50

Email : secr.dgec.secm@riziv-inami.fgov.be

Bruxelles, 26 avril 2023

Concerne : indicateur de déviation manifeste de la bonne pratique médicale – ménisectomie arthroscopique chez des patients âgés de plus de 50 ans

Cher collègue,

En tant que Service d'évaluation et de contrôle médicaux de l'INAMI, nous avons pour mission de veiller à ce que le budget de l'assurance soins de santé soit utilisé de manière optimale¹. Nous nous efforçons de faire en sorte que l'assurance soins de santé ne finance que les soins efficaces et scientifiquement fondés.

C'est pourquoi nous informons tous les chirurgiens orthopédistes et les médecins généralistes que le Conseil national pour la promotion de la qualité (CNPQ) a approuvé un indicateur de déviation manifeste de la bonne pratique médicale pour la **ménisectomie** arthroscopique en cas de lésions dégénératives du genou.

- ✦ « La prestation avec le code de nomenclature 276636-276640, reprise à l'article 14k de l'annexe à l'Arrêté royal du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, ne peut être attestée, chez les patients de plus de 50 ans, par année civile et par dispensateur de soins, que pour 45 % du nombre total de ces prestations. »

Le but de cet indicateur est de diminuer l'utilisation inefficace d'une ménisectomie chez des patients avec des lésions dégénératives du genou. Pour ce groupe de patients, nous vous demandons de respecter l'indicateur susmentionné.

¹ Art. 139 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994.

Concrètement, cela signifie que :

- ✦ vous tenez compte du fait que :
 - ✧ des lésions du genou chez les patients de plus de 50 ans sont souvent des lésions dégénératives,
 - ✧ en cas de lésions dégénératives du genou, un traitement conservateur est plus indiqué qu'une arthroscopie,
 - ✧ en cas de lésions dégénératives du genou, l'arthroscopie n'offre pas de bénéfice direct, mais augmente le risque d'effets secondaires à court et à long terme ;
- ✦ vous définissez une bonne indication avant d'effectuer une ménissectomie.

Le CNPQ a approuvé cet indicateur le 6 décembre 2022. Il a été publié au Moniteur belge le 17 avril 2023 et est entré en vigueur à cette date. Vous trouverez des informations supplémentaires sur le [site web de l'INAMI](#).

Ensemble, nous pouvons garantir des soins efficaces. Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration et vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.